



UQAM

Chaire de recherche sur  
la gouvernance des musées  
et le droit de la culture

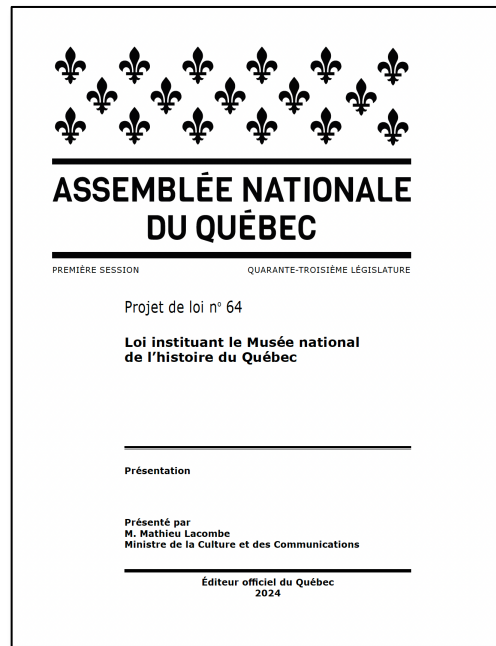
CCE-006M

C.P. PL 64

Loi instituant le Musée  
national de l'histoire du Québec  
VERSION REVISÉE

# Projet de loi n° 64, Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec

Commission de la culture et de l'éducation – Assemblée nationale



## MÉMOIRE

Yves Bergeron  
Lisa Baillargeon  
Pierre Bosset  
Michèle Rivet

Chaire de recherche sur la gouvernance des musées et le droit de la culture  
Université du Québec à Montréal

18 septembre 2024



## Table des matières

• Résumé	3
• La Chaire de recherche sur la gouvernance des musées et le droit de la culture	4
• La mission de la Chaire	4
• Membres et collaborateurs de la Chaire	5
• Réalisations	6
• Les musées : au-delà de la culture	6
• Contexte et enjeux de la création d'un musée national	8
• La « révolution » du Musée de la civilisation	8
• Créer un musée national : le privilège du gouvernement	8
• Musées d'État et musées privés	9
• Un musée national de sciences et de culture scientifique	9
• Les fonctions du nouveau Musée national de l'histoire du Québec	10
• L'importance de la mission du Musée national de l'histoire du Québec	10
• Musée de la civilisation : un modèle de « Musée de société »	11
• L'histoire dans une approche interdisciplinaire	12
• Histoire et mémoire (s) collective	13
• Territoire, décolonisation et approche collaborative	13
• Dépolitiser les musées	14
• <b>Synthèse des recommandations</b>	16



## Résumé

L'équipe de la Chaire de l'UQAM sur la gouvernance des musées et le droit de la culture considère que la création d'un musée national est une prérogative de l'État. Le projet de Musée national de l'histoire du Québec permet de compléter le réseau des musées nationaux québécois. Nous rappelons dans ce mémoire qu'il manque une catégorie importante d'institution muséale pour le réseau des musées d'État. Le Québec mériterait de se doter d'un musée de science qui valoriserait la culture scientifique. Ceci étant dit, nous avons choisi de centrer notre analyse sur la mission du Musée autour de sept recommandations. Nous notons la parenté de mission entre ce projet et l'énoncé de mission du Musée de la civilisation dans la Loi sur les musées nationaux qui mérite des éclaircissements. Nous nous sommes inspirés du succès et du rayonnement du Musée de la civilisation pour rappeler certaines conditions nécessaires au succès de ce nouveau musée d'État : importance d'une approche pluridisciplinaire ; la mémoire collective au centre du projet ; et les deux grandes tendances internationales qui transforment les musées depuis l'adoption de la nouvelle définition du « musée » par le Conseil international des musées à Prague en 2022, c'est à la dire le mouvement de décolonisation des musées et l'approche collaborative avec les communautés et notamment les Premières Nations. Enfin, le mémoire se termine sur ce que nous considérons comme la condition sine qua non au succès de ce musée et qui explique le succès international qu'a connu le Musée de la civilisation lors de son ouverture en 1988 et qui est devenu le modèle des musées de société et qui a fait rayonner la muséologie québécoise :

- Recommandation 7 : Le projet de loi devrait tracer clairement le mandat de l'institution et **protéger le musée de toute influence politique** dans sa programmation et dans sa manière de faire. C'est une condition sine qua non pour que les citoyens aient confiance dans les musées. C'est aussi la condition qui permet aux musées d'innover et de rayonner véritable à l'extérieur de ses frontières.



## 1. Chaire stratégique de recherche UQAM sur la gouvernance des musées et le droit de la culture

La Chaire stratégique sur la gouvernance des musées et le droit de la culture a été créée en 2019 par le vice-rectorat à la recherche et à la création de l'UQAM. Inspirée par la définition de la Société des musées du Québec (2005), l'équipe multidisciplinaire de la Chaire considère que la gouvernance constitue le fil conducteur entre les grandes fonctions traditionnelles qui structurent l'écosystème du monde muséal.

### Mission de la Chaire

La Chaire poursuit deux grands objectifs :

#### *Muséologie, sciences de la gestion et droit de la culture*

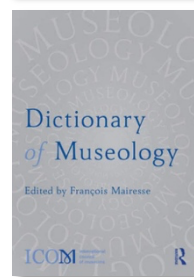
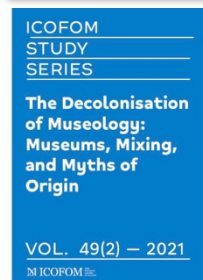
- Innover en privilégiant une approche écosystémique du monde muséal à partir du concept de gouvernance, qui permettra de développer une coopération entre les trois champs disciplinaires complémentaires que sont la muséologie, la gestion et le droit. L'UQAM est ainsi la seule université à adopter une telle posture contextuelle et critique pour l'étude et la formation en muséologie.

#### *Recherche fondamentale et appliquée*

- Inscrire la chaire dans une perspective de la recherche à la fois fondamentale et appliquée, afin de tisser des liens durables avec le monde professionnel. Elle vise à développer des outils de gestion adaptés pour le milieu professionnel. Ces outils feront l'objet d'études de cas et seront évalués afin de mesurer leurs impacts sur la gouvernance des musées et leurs incidences sur le développement durable de la culture. C'est ainsi que nous avons contribué à positionner l'UQAM sur la scène nationale et internationale de la recherche universitaire, en développant des liens étroits avec les universités (Université Laval, UQO, UQTR, Universitat de Barcelona, Sorbonne Nouvelle; UNIRIO, Brésil; Shaanxi University, Chine; et Victoria University of Wellington, Aotearoa/New Zealand), et le monde des musées : le Conseil international des musées (ICOM), l'UNESCO, l'Association des musées canadiens, la Société des musées du Québec et l'American Alliance of Museums.

• **Membres et chercheurs.es associés.es**

- C'est dans une perspective de complémentarité que cinq chercheurs universitaires associés à L'UQAM, **Yves Bergeron** (muséologie), **Lisa Baillargeon** (sciences de la gestion), **Nadia Smali** (sciences de la gestion), **Pierre Bosset** (sciences juridiques) et **Michèle Rivet** (avocate - muséologue) ont constitué dès 2016 un groupe de recherche sur la gouvernance des musées afin de développer une expertise unique reposant sur trois champs disciplinaires : la muséologie, la gestion et le droit de la culture.

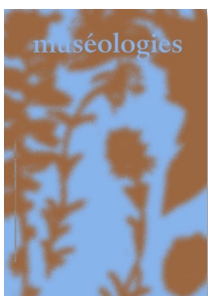


- Le 22 février 2017, un premier colloque ayant pour thème « Musées et gouvernance stratégique » a été organisé au Musée de la civilisation à Québec. Réunissant des professeurs et de jeunes chercheurs, cet événement était la première activité scientifique du groupe de recherche élargi (UQAM, Université Laval), qui a d'ailleurs obtenu une subvention CRSH sur la gouvernance des musées (Yves Bergeron, **Laurier Turgeon** et **Habib Saidi**). Ce fut l'occasion de lancer les deux premiers ouvrages consacrés à l'œuvre et à la philosophie de gouvernance de Roland Arpin, fondateur du Musée de la civilisation (Bergeron et Côté, 2016), qui a inspiré la création du Musée de l'Europe à Bruxelles, du Musée des Confluences à Lyon et du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) à Marseille. L'équipe de la Chaire a organisé avec ICOFOM en 2021 un colloque international sur la décolonisation des musées dont les textes ont été publiés en 2021.

- Le titulaire de la Chaire, Yves Bergeron, a travaillé pendant 10 ans au Musée de la civilisation et il a participé avec l'équipe du Vérificateur général du Québec à l'audit des musées nationaux (2010-2012). Il a participé à la création du *Dictionnaire encyclopédique de muséologie* (Paris, Armand Colin, 2011) et du *Dictionnaire de muséologie* (Armand Colin 2022) publié en français et en anglais avec le soutien du Conseil international des musées. Ces deux ouvrages ont contribué à la reconnaissance de l'expertise québécoise en muséologie.
- Lisa Baillargeon de l'École des sciences de la gestion est membre de plusieurs conseils d'administration, dont celui du Musée d'art contemporain de Montréal.
- Pierre Bosset est spécialiste du droit de la culture.



- Michèle Rivet est vice-présidente du CA du Musée canadien des droits de la personne.
- L'équipe compte actuellement 41 membres dont 12 professeur.e.s, dont Nada Guzin de l'UQO, Jean-François Gauvin, Laurier Turgeon et Habib Saisi de l'Université Laval; François Mairesse de Sorbonne Nouvelle, Jean-Michel Tobelem de Panthéon Sorbonne et Aude Porceda de l'UQTR, ainsi que 30 chercheur.e.s dont François Le Moine (UdeM) et Sheila K. Hoffman de (University of Massachusetts).
- En parallèle, un comité conseil, constitué de spécialistes et de professionnels de muséologie, permet de partager des expertises en lien avec la mission et les axes de la Chaire : Michel Côté (Musée de la civilisation, Musée des Confluences), Claude Corbo, Stéphane Chagnon (SMQ), John R. Porter (MNBAQ) et Louise Champoux-Paillé (ESG - UQAM).



### Réalisations et projets

- L'équipe de la Chaire a produit des ouvrages, des articles et des rapports de recherche sur les enjeux liés à la gouvernance des musées. À noter le numéro thématique sur la gouvernance des musées dans la revue *Muséologies* (vol 10, no 1, 2022)



- La Chaire a réalisé en créant un consortium de chercheurs internationaux l'enquête sur le financement public des musées pour le Conseil international des musées qui paraîtra en novembre 2024 : Bergeron, Baillargeon et Rivet (dir), ***International Research Alliance on Public Funding for Museums (IRAPFM) Decrease in public funding ? A worldwide answer from museums.***

### Les musées : au-delà de la culture



- L'équipe de la Chaire a initié un projet de recherche collaborative avec la Société des musées du Québec pour la réalisation d'un **Traité de droit de la culture** à l'attention des musées et des institutions patrimoniales. Ce guide traite du droit formel et droit souple (conventions internationales et codes de déontologie).



- Si les musées sont avant tout centrés sur la culture, ils sont indissociables des enjeux de société et leur pratique est balisée par des législations (loi sur le patrimoine, droit d'auteur, droit à l'image, loi sur les archives, loi sur l'archéologie...) des conventions internationales de l'UNESCO notamment (Convention sur le patrimoine culturel, sur le patrimoine culturel immatériel, Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé) et les codes d'éthique (d'ICOM, de l'Association des musées canadiens, de la Société des musées du Québec, de l'Association des archivistes) qui balisent collectivement la pratique professionnelle des musées et leurs relations avec le réseau muséal au niveau national et international.



## Contexte et enjeux de la création d'un musée national

Le projet de loi est important pour l'État, la société québécoise et le réseau des institutions muséales au Québec. Il s'agit du premier musée national à être annoncé depuis la création du Musée de la civilisation en 1984.

Il nous semble important de rappeler que la création d'un musée national contribue à changer le réseau muséal comme l'ont fait le Musée d'art contemporain au milieu des années 1960 en pleine Révolution tranquille et le Musée de la civilisation à la fin des années 1980.

### La « révolution » du Musée de la civilisation

Au moment de son ouverture au public en 1988, le Musée de la civilisation a révolutionné la muséologie (muséographie, médiation culturelle, démocratisation des publics) en devenant dès la première année (1988-1989) le musée le plus fréquenté au Québec et au Canada. Le MCQ a rapidement transformé le réseau muséal québécois et international<sup>1</sup>.

### Créer un musée national : le privilège du gouvernement

La création d'un musée national est une prérogative de l'État qu'il soit provincial ou fédéral. La majorité des états se dotent de musées nationaux qui correspondent aux grandes catégories reconnues à l'international, c'est-à-dire art, art contemporain, histoire, société et sciences.

On ne peut donc que se réjouir de voir l'État développer son réseau de musées nationaux en choisissant de créer un musée consacré à l'histoire comme l'a fait le gouvernement fédéral (Musée canadien de l'histoire) ou des villes comme Montréal (Pointe-à-Callière, 1992).

De nouveaux musées s'ajoutent périodiquement dans le réseau muséal québécois. La plupart sont créés par des sociétés historiques des collectionneurs, des mécènes. Ces musées privés reconnus par l'État sont libres d'aborder les thématiques de leurs choix et le ministère de la Culture n'intervient pas dans le choix des thématiques. C'est pourquoi il est important de distinguer le statut des musées d'État et des musées privés.

---

<sup>1</sup> Voir : Bergeron, Yves et Julie-Anne Côté (sous la direction de), *Un Nouveau Musée pour un Nouveau Monde. Musée et muséologie selon Roland Arpin*, Paris, L'Harmattan, 2016, 343 p. Préface de Michel Côté.





## Musées d'État et musées privés

La mission des musées privés est adoptée par un conseil d'administration et peut changer au gré des conjonctures et des plans stratégiques. Par exemple, entre 2000 et 2024, le Musée McCord a changé trois fois de mission avant d'affirmer son leadership pour le patrimoine autochtone. Au contraire, la mission des musées nationaux est formalisée dans des lois et ne peut changer qu'à la suite de modifications législatives ou d'un nouveau projet de loi. Les musées nationaux se distinguent à plusieurs égards :

- L'impact des musées nationaux s'inscrit donc dans **le long terme**.
- Ils ont un **effet structurant** sur le réseau muséal.
- Ils desservent toutes les **régions** et s'adressent à tous les **citoyens·nes**.

Pour ces raisons, il est essentiel que les communautés se reconnaissent dans les musées nationaux.

- **Recommandation 1 :**  
Une **consultation nationale** comme l'a fait le Musée canadien de l'histoire<sup>2</sup> permettrait d'établir un consensus social sur les **grandes orientations** que devrait adopter préciser ce musée national de l'histoire du Québec.

## Un Musée national de sciences et de culture scientifique

Depuis le livre vert<sup>3</sup> de Jean-Paul Lallier en 1975 au moment où l'État planifiait la consolidation de son réseau de musées, le gouvernement s'est donné des objectifs pour structurer le réseau des musées nationaux et des musées régionaux. Or, quand on passe en revue les diverses politiques culturelles du Québec de 1975 à 2024, on constate qu'un secteur reste négligé. Le Québec n'a toujours pas de musée national de sciences alors que ce sont les musées de sciences qui sont à l'origine des musées nationaux au Québec. C'est la Commission géologique du Canada qui est à la source des musées nationaux canadiens et des musées universitaires au pays, dont l'Université Laval et l'Université McGill. La première question qui se pose est la suivante : « Pourquoi le Québec ne s'est-il pas encore doté d'un musée de sciences ? » Cette question est d'autant plus incontournable, surtout dans cette période trouble que traverse la société nord-américaine, un musée de sciences rendrait de grands services à la société. Pour l'heure, seule la ville de Montréal (et il faut saluer la clairvoyance de la Métropole) a créé des musées de sciences autour d'Espace pour la vie. Pourtant, il existe des

---

<sup>2</sup> Voir : projet de loi C-47, Bibliothèque du Parlement, 4 décembre 2012.

<https://bdp.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/LegislativeSummaries/PDF/41-1/c49-f.pdf>

<sup>3</sup> Québec, *Pour l'évolution de la politique culturelle. Document de travail* [Livre vert de Jean-Paul Lallier], mai 1976, 258 p.



collections scientifiques majeures en sciences naturelles et sciences et technologies qui méritent d'être conservées et mises en valeur.

- **Recommandation 2 :**  
Il y a urgence de planifier la création d'un **musée national de sciences et de culture scientifique** qui permettrait de compléter le réseau de musées nationaux avec une institution qui aurait pour mandat d'aborder les grands enjeux de société (environnement, développement durable, écosystèmes, changements climatiques, anthropocène...).

## Les fonctions du nouveau Musée national de l'histoire du Québec

### *L'importance de la mission*

Dans le cas qui nous occupe, l'article 2 du *Projet de loi n° 64, Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec* définit les deux grandes fonctions du nouveau musée qui sont centrales pour le projet culturel du musée. On y précise la mission, c'est-à-dire l'engagement que le musée (ici l'État) prend à l'égard des citoyens. Un énoncé de mission étant court, tous les mots deviennent importants et il convient de porter une attention particulière aux termes choisis pour définir les priorités du Musée :

- «1° de faire connaître et de promouvoir l'histoire du Québec, sa culture et son **identité distincte** ainsi que de témoigner de l'évolution de la **nation québécoise** et de l'apport des **communautés** qui ont façonné son **parcours** et son **territoire**;

Nos premières remarques concernent ces fonctions. En soi, cet énoncé de mission donne l'impression d'être clair. On peut cependant être en accord ou en désaccord avec les concepts retenus : « identité distincte », « nation québécoise » ou « l'apport des communautés » (de quelles communautés est-il question?).

Dans la perspective contemporaine de la muséologie, un musée d'histoire est fondamentalement un musée qui a pour objet la société. Or, on ne peut se prononcer sur cet énoncé de mission sans faire abstraction de la mission du Musée de la civilisation qui se décline en trois articles dans la Loi sur les musées nationaux :

- **24.1.** Le Musée de la Civilisation a pour fonctions:
- 1° de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies;



- 2° d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation;
- 3° d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation. (1984, c. 33, a. 2.)

C'est le paragraphe 1° qui se révèle ici le plus important. En le lisant attentivement, on est frappé par la ressemblance avec l'article premier définissant le Musée national de l'histoire du Québec.

### **Musée de la civilisation : modèle de musée de société**

Le Musée de la Civilisation a été défini comme un musée dont la fonction première est de faire connaître d'histoire avec cette nuance qu'on évoque en 1984 « les diverses composantes de notre civilisation ». Civilisation étant entendue alors comme la culture commune d'une société.

Essentiellement, les deux missions sont analogues, voire équivalentes. Conséquemment, comment peut-on distinguer la mission de ces deux musées? En d'autres termes, pourquoi créer deux musées se partageant le même objet et une mission analogue?

On pourrait probablement répondre que le MCQ n'est pas un musée d'histoire, mais un « musée de société ». Mais il faut savoir que le concept de musée de société était encore inconnu en 1984. C'est plutôt le développement du concept du Musée de la civilisation et les orientations de l'équipe menée par Roland Arpin assisté de Michel Côté, Henri Dorion et Claire Simard qui ont défini le concept à travers l'approche méthodologique qui consistait à privilégier une **approche interdisciplinaire** au sein des expositions. Le musée a mis en place des stratégies de travail collaboratif entre diverses disciplines pour traiter de sujets et d'enjeux de société tel que l'histoire, la mémoire, la différence, la naissance, grandir, l'immigration, l'environnement, la langue, le cinéma...

Cette approche unique du Musée de la civilisation a rapidement été remarquée de sorte que des muséologues des cinq continents sont venus à Québec dès 1988 pour voir et comprendre ce nouveau type de musée. La philosophie du MCQ a d'ailleurs été définie dans une première publications sous la direction de Roland Arpin (*Le Musée de la civilisation Concept et pratiques*) pour le congrès du Conseil international des musées qui se tenait à Québec en 1992. L'ouvrage a connu une large diffusion. Ces principes ont été traduits, repris et ont participé à la redéfinition de musées nationaux. Il est important de se rappeler que le Musée de la civilisation a été le premier musée au



Québec et au Canada à exporter son concept, sa manière et sa philosophie dans le concept de « musée de société ». Pour expliquer ce concept, Roland Arpin et Michel Côté répétaient sur toutes les tribunes qu'un musée doit avant tout être un lieu de réflexion. Un musée qui ne laisse pas de place au questionnement s'inscrit dans ce qui se rapproche de la propagande. Au contraire, un musée de société permet aux visiteurs de réfléchir. C'est d'ailleurs la contribution originale des musées.

Pourquoi cette approche de « musée de société » définie par le Musée de la civilisation a-t-elle été aussi influente? Parce que cette approche a été innovante et qu'elle s'inscrit dans le mouvement de la nouvelle muséologie qui apparaît au tournant des années 1970. Denis Vaugeois (ministre des Affaires culturelles), Roland Arpin et son équipe ont choisi d'adopter cette perspective émergente dans les musées nord-américains.

Il nous apparaît essentiel de rappeler cette orientation prise en 1988, notamment parce que des transformations profondes traversent la communauté muséale internationale depuis le tournant du millénaire. Le débat de la communauté muséale au sein du Conseil international des musées a conduit l'ICOM à adopter en 2022 une définition du musée qui précise que le rôle social est au cœur de la mission de tous les musées. Or, c'est précisément ce que fait le MCQ depuis 1988 et cette approche est devenue le modèle pour toutes les catégories de musées. Nathalie Bondil définissait d'ailleurs le Musée des beaux-arts de Montréal comme un musée de société pour les arts dans son *Manifeste pour un musée humaniste*<sup>4</sup>. C'est pourquoi nous croyons que le Musée national de l'histoire du Québec aurait avantage à proposer une approche réflexive fondée sur le rôle social du musée.

- **Recommandation 3 :**  
En raison du rôle social des musées reconnu par l'ICOM et L'UNESCO, nous pensons que si le projet de loi est adopté tel qu'il apparaît à ce jour, il serait important, voire nécessaire, de redéfinir l'énoncé de mission du Musée de la civilisation dans la Loi sur les musées nationaux, car on se retrouverait avec deux musées partageant la même mission de sorte que ces musées se retrouveraient en conflit tant pour les activités des musées que dans le développement des deux collections.

### **L'histoire dans une approche interdisciplinaire**

Nous croyons que le projet de loi devrait préciser que l'histoire du Québec ne relève pas uniquement de la discipline historique. L'histoire du Québec est étudiée et

---

<sup>4</sup> Ce *Manifeste pour un musée humaniste* a disparu du site web du MBAM, mais comme le concept avait été bien accueilli, on en retrouve des traces dans la littérature et les revues de Presse.



comprise par l'histoire bien entendu, mais également par la sociologie, la littérature, la géographie, l'anthropologie, l'éducation, les arts vivants, les sciences naturelles, les sciences de la terre et toutes les disciplines qui ont pour objet le Québec, la société et la pluralité de la culture sur le territoire du Québec.

- **Recommandation 4 :**  
Le musée national d'histoire du Québec devrait se définir comme un musée qui favorise une **approche pluridisciplinaire de l'histoire** du Québec afin d'enrichir son interprétation.

### **Histoire et mémoire (s) collective**

La médiation de l'histoire dans les musées, ici comme ailleurs dans le monde, pose la délicate question de la mémoire collective. Cette mémoire n'est jamais fixe, mais elle est traversée par différents courants qui ont tendance à stratifier la mémoire collective au sens qu'en donne l'historien Pierre Nora dans sa série d'ouvrages *Les lieux de mémoire*.

N'oublions pas que les musées disent conserver les traces de la mémoire collective ou nationale, mais ils participent notamment par leurs collections et les expositions à construire la mémoire collective. En ce sens, on doit reconnaître que les musées ne sont pas toujours neutres.

De manière générale, les musées ont tendance à privilégier la mémoire de la culture savante et dans une moindre mesure la mémoire de la culture populaire. Pourtant, comme le démontrent les travaux de Pierre Nora, bien que les États tentent de façonner la mémoire collective, et malgré tous ces efforts auxquels participent les musées publics depuis leur création au siècle des Lumières, il existe des « lieux de mémoire » qui échappent aux pressions politiques et aux propositions des musées.

- **Recommandation 5 :**  
D'un point de vue éthique, les musées doivent tenir compte de ces dynamiques de **mémoire collective** afin de demeurer des espaces crédibles aux yeux des communautés qu'ils servent.

### **Territoire, décolonisation et approche collaborative**

L'histoire du Québec qui prend appui sur le territoire ne peut pas faire l'économie de ces peuples qui l'ont parcouru, l'ont occupé et en ont identifié les ressources naturelles pendant près de 12 000 ans. Cette réalité historique devrait nous conduire



à adopter une approche historique à l'égard de la « longue durée » au sens de l'historien Fernand Braudel et à intégrer l'histoire des Premières Nations.

Par ailleurs, cette perspective devrait se traduire par une approche qui prend en considération le mouvement international de décolonisation qui traverse la communauté muséale internationale et qui a conduit les gouvernements à envisager la restitution et le partage de biens culturels. C'est pourquoi nous croyons que les projets de musées nationaux devraient dorénavant adopter une approche collaborative. Nous ne sommes plus à l'époque où les élites expliquant aux citoyens ce que sont la culture et l'histoire. Nous sommes engagés ici, comme ailleurs dans le monde, dans un mouvement de recherche collaborative. C'est la condition nécessaire pour que la société se reconnaisse dans les institutions culturelles collectives comme les musées nationaux.

Le Musée canadien de l'histoire a adopté cette posture lors de la réalisation de la nouvelle exposition permanente consacrée à l'histoire du Canada pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération. Ce qui était d'ailleurs remarquable lors de l'inauguration de l'exposition en 2017, c'est que l'exposition se terminait comme l'exposition permanente *Mémoires* (1988-2005) au Musée de la civilisation sur les enjeux contemporains de la société canadienne.

- **Recommandation 6 :**  
Le projet de loi devrait préciser que le Musée national de l'histoire du Québec s'inscrit dans une **perspective décoloniale et collaborative** avec les Premières Nations, les communautés culturelles et les citoyens.

## Dépolitiser les musées

Lorsque René Lévesque a donné le feu vert en 1984 au projet de ce qui allait devenir le Musée de la civilisation et qui portait alors les titres de travail suivants « Musée de l'homme d'ici » et Le Nouveau Musée », c'était en réaction au référendum de 1980. Lorsque le nom du Musée de la civilisation fut enregistré, le premier ministre canadien, Pierre Elliott Trudeau, prit la décision de transformer le Musée de l'Homme en « Musée canadien des civilisations » en s'inspirant des travaux de Marshall McLuhan afin de contrer le projet du gouvernement du Québec. Quand Robert Bourassa reprendra la tête du gouvernement du Québec en 1985, il choisira de confier la direction du Musée de la civilisation à Roland Arpin (secrétaire du Conseil du trésor) avec l'objectif de dépolitiser le projet culturel du Musée. Arpin et son équipe ont réussi à faire de ce musée un musée innovant, apolitique en misant sur une approche multidisciplinaire des expositions et en ne perdant jamais de vue qu'un musée n'est pas une église qui affirme



et proclame les dogmes de l'État, mais plutôt un espace culturel qui favorise la réflexion au profit de tous.

- Recommandation 7 :  
Le projet de loi devrait tracer clairement le mandat de l'institution et **protéger le musée de toute influence politique** dans sa programmation et dans sa manière de faire. C'est une condition sine qua non pour que les citoyens aient confiance dans les musées. C'est aussi la condition qui permet aux musées d'innover et de rayonner véritable à l'extérieur de ses frontières.
-



## Synthèse des recommandations

- Recommandation 1 : Une **consultation nationale** comme l'a fait le Musée canadien de l'histoire permettrait d'établir un consensus social sur les **grandes orientations** que devrait adopter ce musée national de l'histoire du Québec.
- Recommandation 2 : Il y a urgence de planifier la création d'un **musée national de sciences et de culture scientifique** qui permettrait de compléter le réseau de musées nationaux avec une institution qui aurait pour mandat d'aborder les grands enjeux de société (environnement, développement durable, écosystèmes, changements climatiques, anthropocène...).
- Recommandation 3 : En raison du rôle social des musées reconnu par l'ICOM et L'UNESCO, nous pensons que si le projet de loi est adopté tel qu'il apparaît à ce jour, il serait important, voire nécessaire, de **redéfinir l'énoncé de mission du Musée de la civilisation** dans la Loi sur les musées nationaux, car on se retrouverait avec deux musées partageant la même mission de sorte que ces musées se retrouveraient en conflit tant pour les activités des musées que dans le développement des deux collections.
- Recommandation 4 : Le musée national d'histoire du Québec devrait se définir comme un musée qui favorise une **approche pluridisciplinaire de l'histoire** du Québec afin d'enrichir son interprétation.
- Recommandation 5 : D'un point de vue éthique, les musées doivent tenir compte de ces dynamiques de **mémoire collective** afin de demeurer des espaces crédibles aux yeux des communautés qu'ils servent.
- Recommandation 6 : Le projet de loi devrait préciser que le Musée national de l'histoire du Québec s'inscrit dans une **perspective décoloniale et collaborative** avec les Premières Nations, les communautés culturelles et les citoyens.
- Recommandation 7 : Le projet de loi devrait tracer clairement le mandat de l'institution et **protéger le musée de toute influence politique** dans sa programmation et dans sa manière de faire. C'est une condition sine qua non pour que les citoyens aient confiance dans les musées. C'est aussi la condition qui permet aux musées d'innover et d'apporter véritablement à l'extérieur de ses frontières.



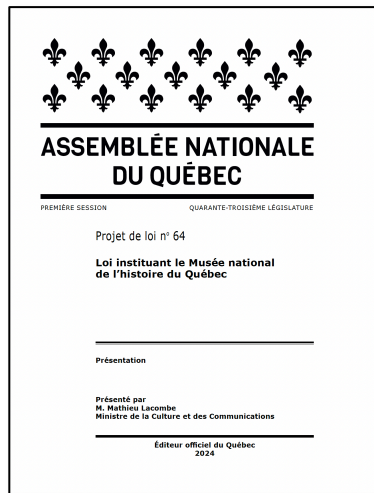


UQÀM

Chaire de recherche sur  
la gouvernance des musées  
et le droit de la culture

# Projet de loi n° 64, Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec

Commission de la culture et de l'éducation – Assemblée nationale



## MÉMOIRE – Annexe

Proposition d'un énoncé de mission :  
- Musée national de l'histoire du Québec  
- Musée de la civilisation

Yves Bergeron  
Lisa Baillargeon  
Pierre Bosset  
Michèle Rivet

Chaire de recherche sur la gouvernance des musées et le droit de la culture  
Université du Québec à Montréal

23 septembre 2024

## Contexte : Musée d'histoire / Musée de société

Au moment de la présentation du mémoire de l'équipe de la *Chaire sur la gouvernance des musées et le droit de la culture*, les parlementaires ont posé plusieurs questions concernant les distinctions entre musée d'histoire et « musée de société » afin de distinguer le mandat du Musée national de l'histoire du Québec et celui du Musée de la civilisation dont l'histoire du Québec est inscrite dans son mandat depuis l'adoption de la loi le constituant en 1984. Nous avons identifié, à l'intention des parlementaires, la définition de « musée d'histoire » et de « Musée de société » telle qu'elle apparaît dans le *Dictionnaire de muséologie* (2022) rédigé par une équipe de chercheurs internationaux dont des représentants du Québec et validée par le Conseil international des musées (ICOM).

### *Musée national de l'histoire du Québec*

À la lumière des discussions en Commission parlementaire, nous proposons ici une définition qui précise le mandat du Musée national de l'histoire en ajoutant une dimension importante de l'histoire (**la mémoire collective**) et en spécifiant qu'un musée d'histoire propose aux visiteurs des « **activités de médiation de l'histoire** ».

### *Musée de la Civilisation*

La seconde proposition repose sur un constat énoncé dans notre rapport et qui a été soulevé dans d'autres mémoires présentés à la Commission. La création d'un nouveau musée national de l'histoire constitue une occasion de reconnaître la particularité de ce musée qui depuis son ouverture en 1988 a contribué à définir une nouvelle catégorie d'institution muséale. Par son concept et les mécanismes de gouvernance interne, ainsi qu'en privilégiant une approche interdisciplinaire afin de favoriser un regard pluriel de la société contemporaine, le MCQ a créé une nouvelle forme de musée dit « de société » qui a ensuite été repris dans la communauté muséale internationale.

Nous croyons que cette nouvelle définition permet de distinguer les mandats de ces deux musées nationaux et de définir pour la première fois la mission d'un musée de société qui a fait son apparition au tournant des années 1990 sous l'impulsion du Musée de la civilisation.

# 1. Musée national de l'histoire du Québec

## Version du projet de loi no 64

Projet de loi n 64

LOI INSTITUANT LE MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DU QUÉBEC

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

### CHAPITRE I

INSTITUTION DU MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DU QUÉBEC

LOI SUR LES MUSÉES NATIONAUX

1. La Loi sur les musées nationaux (chapitre M-44) est modifiée par l'insertion, après l'article 3.1, du suivant :

« 3.2. Un musée national est institué sous le nom de « Musée national de l'histoire du Québec ». ».

2. Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 24.1, du suivant :

« 24.2. Le Musée national de l'histoire du Québec a pour fonctions :

1° de faire connaître et de promouvoir l'histoire du Québec, sa culture et son identité distincte ainsi que de témoigner de l'évolution de la nation québécoise et de l'apport des communautés qui ont façonné son parcours et son territoire;

2° d'établir des liens avec le réseau muséal québécois et d'assurer une présence du Québec dans le réseau muséal international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation. ».

### Version proposée

« 24.2. Le Musée national de l'histoire du Québec a pour fonctions :

1° de faire connaître et de promouvoir l'histoire du Québec, sa culture, **sa mémoire collective** et son identité distincte;

2° de témoigner de l'évolution de la nation québécoise et de l'apport des communautés qui ont façonné son parcours et son territoire;

3° d'établir des liens avec le réseau muséal québécois et d'assurer une présence du Québec, au Canada et dans le réseau muséal international par des acquisitions, des expositions et d'autres **activités de médiation de l'histoire**. ».

### Définition du concept de « musée d'histoire »

Dictionnaire de muséologie - Conseil international des musées

*MUSÉE D'HISTOIRE (angl. Museum (history) ; esp. Museo de Historia) n.f.m. – Catégorie de musée dont le projet scientifique et culturel porte autour de l'histoire d'un territoire (pays, ville ou région) ou d'un domaine spécifique (armée, médecine). La notion de musée d'histoire est relativement récente, au regard des musées d'art, de science ou d'archéologie. Ce n'est que progressivement, durant l'entre-deux-guerres, qu'émerge cette catégorie, pour regrouper des établissements dont les domaines de spécialité assez divers – archéologie, histoire militaire, musées de site, musées de ville – reposent néanmoins sur une approche en lien avec l'histoire. Le nombre de musées d'histoire, au sens large, représente aujourd'hui la catégorie la plus importante des musées à travers le monde (40 % selon l'UNESCO, en intégrant les mémoriaux). ICMAH, le Comité international pour les musées et les collections d'archéologie et d'histoire, a été fondé parmi les premiers comités internationaux de l'ICOM, en 1948.*

*Dictionnaire de muséologie, Paris, Armand Colin, 2022, s.v..*

---

## 2. Musée de la Civilisation

### Version originale

Chapitre M-44

### LOI SUR LES MUSÉES NATIONAUX

#### 24.1. Le Musée de la Civilisation a pour fonctions:

- 1° de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies;
- 2° d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation;
- 3° d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

1984, c. 33, a. 2.

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/m-44>

### Version proposée

- **24.1. Le Musée de la Civilisation s'inscrivant dans la catégorie des musées de société, il a pour fonctions:**
- 1° de penser le Québec en relation avec le monde et d'en faire connaître la **culture** ;
- 2° de centrer ses actions sur le **rôle social du musée** au sein de la société québécoise, en privilégiant une approche interdisciplinaire afin de favoriser un regard pluriel sur la société contemporaine et ce, dans une perspective locale et internationale ;
- 3° d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection nationale qui témoigne de l'évolution de la société représentatives de notre civilisation;
- 4° d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

### Définition de Musée de société :

« MUSÉE DE SOCIÉTÉ (*angl. Community/ Society museum ; esp. Museo de Sociedad*) *n.m.* – Catégorie de musée apparue en France au début des années 1990. Le terme « musée de société » regroupe des écomusées, des musées de plein air, des musées d'histoire ou d'ethnographie, ainsi que des musées thématiques. Le nom de « musée de société » est conçu comme rassembleur, cherchant à regrouper une mouvance qui partage des valeurs et des façons de faire plutôt qu'un sujet particulier, mettant ainsi davantage en avant la volonté de produire des expositions de discours. Dans celui-ci, la société occupe le premier plan, reléguant l'objet dans une position plus ou moins seconde. Les sujets y sont abordés dans une logique transversale et anthropologique, intégrant les publics au cœur même des actions. Soucieux d'articuler le local et le global, la société dans son ensemble et les communautés (en se gardant du communautarisme), mais aussi la société et l'humanité dans une vision planétaire, ces musées contribuent à inventer les formes qui correspondent au mieux aux sociétés d'aujourd'hui et de demain.

*Dictionnaire de muséologie*, Paris, Armand Colin, 2022, s.v.